

Municipalité de Saint-Amable
Province de Québec
Comté de Verchères

À une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 10 avril 2018, à 20 h, à la salle Simon Lacoste du complexe municipal, situé au 575, rue Principale.

À laquelle étaient présent(e)s, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Stéphane Williams, messieurs les conseillers Mathieu Daviault, Robert Gagnon et Michel Martel ainsi que mesdames les conseillères Vicky Langevin, France Gosselin et Marie-Ève Tanguay.

Étaient absent(e)s : Aucun.

Étaient également présent(e)s : La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Carmen McDuff, et la greffière et secrétaire-trésorière adjointe, Mme Geneviève Lauzière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Stéphane Williams, déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

90-04-18

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Amable du mardi 10 avril 2018

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay
APPUYÉ par le conseiller Robert Gagnon
ET RÉSOLU

D'ADOPTER, tel que présenté, l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Amable du mardi 10 avril 2018, à savoir :

- 1. Ouverture de la séance par le président de l'assemblée**
- 2. Adoption de l'ordre du jour de la séance**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Amable du mardi 10 avril 2018
- 3. Procès-verbaux**
 - 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 13 mars 2018
 - 3.2 Dépôt – Procès-verbaux et comptes rendus des comités du conseil municipal
- 4. Approbation des comptes du mois**
 - 4.1 Approbation des comptes du mois
- 5. Administration générale**
 - 5.1 Embauche – Technicienne juridique à temps partiel
 - 5.2 Embauche - Horticultrice surnuméraire

6. Communications

S.O.

7. Greffe et réglementation

7.1 Adoption – Second projet de règlement 712-20-2018 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 712-00-2013 afin de modifier les dispositions relatives aux maisons mobiles et unimodulaires »

7.2 Adoption – Règlement 699-06-2018 modifiant le Règlement sur les permis et certificats 699-00-2012 afin de prévoir le contenu additionnel requis lors d'une demande de permis visant l'ajout ou le remplacement d'une structure de toit d'un bâtiment assujéti au chapitre I, Bâtiment, du Code de construction (section 9) ou d'une maison mobile ou unimodulaire

7.3 Autorisation de signature – Renonciation – Servitude d'égout sanitaire consentie par la Commission scolaire des Patriotes en faveur de la Municipalité – Lot 1863 du Cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Julie

7.4 Changement de vocation conditionnel - Partie du lot 213-230 (567, rue Charbonneau) du Cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Julie

8. Service incendie

S.O.

9. Service des loisirs culturels

9.1 Autorisation, engagement et désignation d'une mandataire - Demande d'aide financière – Programme Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2018-2019 – Ministère de la Culture et des Communications du Québec

9.2 Autorisation et désignation d'une mandataire - Rapport annuel sur l'acquisition de livres par les acheteurs institutionnels, états financiers 2017 de la bibliothèque municipale et enquête annuelle sur les bibliothèques municipales – Ministère de la Culture et des Communications du Québec

10. Service des loisirs récréatifs et communautaires

10.1 Autorisation de signature - Demande d'aide financière – Sous-volet 2.5 du Programme d'infrastructures Québec-municipalités – Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

10.2 Autorisation – Circulation de véhicules tout-terrain (VTT) – Triathlon de Saint-Amable – 27 mai 2018

10.3 Renouvellement – Entente concernant la gestion de la piscine extérieure de la Municipalité de Saint-Amable – Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie – Année 2018

11. Services techniques

- 11.1 Adjudication de contrat – Appel d’offres public APP-18-036-TP – Vidange des boues des étangs aérés
- 11.2 Autorisation de dépenses additionnelles – Contrat APP-18-036-TP - Vidange des boues des étangs aérés
- 11.3 Adjudication de contrat – Appel d’offres public APP-18-040-TP – Construction d’un trottoir sur la rue David Nord
- 11.4 Adjudication de contrat – Appel d’offres par invitations API-18-046-TP – Travaux de scellement de fissures pour l’année 2018
- 11.5 Autorisation de dépenses additionnelles – Contrat API-18-046-TP -Travaux de scellement de fissures pour l’année 2018
- 11.6 Autorisation de dépenses additionnelles – Contrat RP-17-044-GE - Préparation des plans et devis et surveillance des travaux d’infrastructures de raccordement d’une nouvelle école primaire

12. Trésorerie et finances S.O.

13. Urbanisme

- 13.1 Demande de dérogation mineure numéro 2018-007-DM – 297, rue Principale (lot 219-7 du Cadastre de la Paroisse de Sainte-Julie)
- 13.2 Demande de dérogation mineure numéro 2018-005-DM – 137, rue du Buisson (lots 215-187 et 215-425 du Cadastre de la Paroisse de Sainte-Julie)
- 13.3 Demande de dérogation mineure numéro 2018-008-DM – 540, rue Principale (lot 213-481 du Cadastre de la Paroisse de Sainte-Julie)
- 13.4 Demande de dérogation mineure numéro 2018-009-DM – Lot 213-P du Cadastre de la Paroisse de Sainte-Julie (intersection des rues Rémi et Charbonneau)
- 13.5 Demande numéro 2018-001-PIIA concernant la modification d’un plan d’implantation et d’intégration architecturale – Construction d’un bâtiment commercial au 540, rue Principale (lot 213-481 du Cadastre de la paroisse de Sainte-Julie)
- 13.6 Demande d’approbation d’un plan d’implantation et d’intégration architecturale numéro 2018-002-PIIA – Construction d’un bâtiment industriel – Lot 213-P du Cadastre de la Paroisse de Sainte-Julie (intersection des rues Rémi et Charbonneau)

14. Courrier reçu

a) MRC de Marguerite-d'Youville

- Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 8 février 2018;
- Règlement 208-2 modifiant le Règlement 208 régissant les parties du budget de la MRC régionale de comté et établissant les quotes-parts;
- Règlement 214 régissant la gestion des matières résiduelles

15. Points d'information et période de questions

16. Levée de la séance

16.1 Levée de la séance ordinaire

Adoptée à l'unanimité.

3. PROCÈS-VERBAUX

91-04-18 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 13 mars 2018

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Martel
APPUYÉ par la conseillère Vicky Langevin
ET RÉSOLU

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 13 mars 2018 avec la modification suivante :

-Dans la résolution numéro 73-03-18, remplacer « la conseillère Michel Martel » par « le conseiller Michel Martel ».

Adoptée à l'unanimité.

92-04-18 Dépôt – Procès-verbaux et comptes rendus des comités du conseil municipal

CONSIDÉRANT les sommaires déposés sous les numéros DG-18-04-02, DG-18-04-03, LC-18-04-01, TP-18-04-02, UR-18-04-07 et UR-18-04-08;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Mathieu Daviault
APPUYÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le dépôt des documents suivants :

- compte rendu de la réunion numéro 1 du Comité planification et développement du 1^{er} mars 2018, tel que présenté;
- procès-verbal de la réunion du Comité culturel du 10 mars 2018, tel que présenté;
- procès-verbal du Comité de prévention et de sécurité du 14 mars 2018, tel que présenté;
- procès-verbal de la réunion numéro 470 du Comité consultatif d'urbanisme du 20 mars 2018, tel que présenté;
- compte-rendu de la réunion du Comité de relance économique agricole du 22 mars 2018, tel que présenté;
- compte-rendu de la réunion conjointe du Comité technique et du Comité des finances du 26 mars 2018.

Adoptée à l'unanimité.

4. COMPTES DU MOIS

93-04-18

Approbation des comptes du mois

Je, soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses et engagements de fonds décrits dans les listes ci-jointes, et dont le sommaire apparaît ci-après :

Montant total des engagements (commandes) 2017	0,00 \$
Montant total des dépenses du rapport (factures) 2017	0,00 \$
Montant total des engagements (commandes) 2018	0,00 \$
Montant total des dépenses du rapport (337 factures) 2018	573 327,92 \$
Salaires périodes 6 et 7	283 810,24 \$
Total	857 138,16\$

Signé ce 10 avril 2018.

Carmen McDuff, directrice générale et sec.-trés.

CONSIDÉRANT les listes de dépenses et engagements de fonds, jointes à la présente résolution, qui présentent une description des montants, les dates, les échéances et le nom du fournisseur pour chaque dépense ou engagement ainsi que les postes d'imputation budgétaire;

CONSIDÉRANT le certificat de crédits suffisants émis par la directrice générale et secrétaire-trésorière relativement à ces dépenses et engagements de fonds;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Gagnon
APPUYÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay
ET RÉSOLU

D'AUTORISER les dépenses et engagements de fonds indiqués sur les listes jointes aux présentes;

D'AUTORISER le paiement des dépenses énumérées sur la liste jointe aux présentes, suivant les dates d'échéance indiquées.

Adoptée à l'unanimité.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

94-04-18

Embauche – Technicienne juridique à temps partiel

CONSIDÉRANT la création d'un poste de technicien juridique;

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro DG-18-04-01;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay
APPUYÉ par la conseillère Vicky Langevin
ET RÉSOLU

D'EMBAUCHER, en vue de permanence, madame Alexandrine Gemme, à titre de technicienne juridique à temps partiel, à raison de 21 h par semaine, à compter du 16 avril 2018, et d'assujettir cette permanence à une période de probation d'un (1) an.

Adoptée à l'unanimité.

95-04-18

Embauche – Horticultrice surnuméraire

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro TP-18-04-06;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Martel
APPUYÉ par le conseiller Robert Gagnon
ET RÉSOLU

D'EMBAUCHER, à compter du 16 avril 2018, madame Annie Chalifour à titre d'horticultrice surnuméraire à temps plein, selon un horaire de 40 h par semaine, et ce, pour une période de trente-deux (32) semaines.

Adoptée à l'unanimité.

6. COMMUNICATIONS
S.O.

7. GREFFE ET RÉGLEMENTATION

96-04-18

Adoption – Second projet de règlement 712-20-2018 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 712-00-2013 afin de modifier les dispositions relatives aux maisons mobiles et unimodulaires »

CONSIDÉRANT que, afin de réaliser les objets précités, il y a lieu de modifier le Règlement de zonage 712-00-2013;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 mars 2018;

CONSIDÉRANT qu'un Premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 712-00-2013 afin de modifier les dispositions relatives aux maisons mobiles et unimodulaires » a été adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le 13 mars 2018;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation concernant le Premier projet de règlement a été tenue par le conseil le 9 avril 2018;

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT que le présent projet de règlement a été mis à la disposition des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., chapitre A-19.1);

IL EST PROPOSÉ par la conseillère France Gosselin
APPUYÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay
ET RÉSOLU

D'ADOPTER, tel que présenté, le Second projet de règlement 712-20-2018 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 712-00-2013 afin de modifier les dispositions relatives aux maisons mobiles et unimodulaires ».

Adoptée à l'unanimité.

97-04-18

Adoption – Règlement 699-06-2018 modifiant le Règlement sur les permis et certificats 699-00-2012 afin de prévoir le contenu

additionnel requis lors d'une demande de permis visant l'ajout ou le remplacement d'une structure de toit d'un bâtiment assujetti au chapitre I, Bâtiment, du Code de construction (section 9) ou d'une maison mobile ou unimodulaire

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'exiger un contenu additionnel lors d'une demande de permis visant l'ajout ou le remplacement d'une structure de toit de certains types de bâtiments;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 mars 2018;

CONSIDÉRANT que le présent projet de règlement a été mis à la disposition des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Gagnon
APPUYÉ par la conseillère France Gosselin
ET RÉSOLU

D'ADOPTER, tel que présenté, le Règlement 699-06-2018 modifiant le Règlement sur les permis et certificats 699-00-2012 afin de prévoir le contenu additionnel requis lors d'une demande de permis visant l'ajout ou le remplacement d'une structure de toit d'un bâtiment assujetti au chapitre I, Bâtiment, du Code de construction (section 9) ou d'une maison mobile ou unimodulaire.

Adoptée à l'unanimité.

98-04-18

Autorisation de signature – Renonciation – Servitude d'égout sanitaire consentie par la Commission scolaire des Patriotes en faveur de la Municipalité – Lot 1863 du Cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Julie

CONSIDÉRANT la résolution 41-02-17 et l'entente conclue le 16 août 2017 concernant notamment la cession du lot 1863 du Cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Julie à la Commission scolaire des Patriotes (CSP) et une servitude d'égout sanitaire à établir sur ce lot en faveur de la Municipalité;

CONSIDÉRANT l'acte de cession et de servitude inscrit au Registre foncier sous le numéro 23 632 914 en date du 31 janvier 2018;

CONSIDÉRANT que cette servitude n'est plus nécessaire;

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro GR-18-04-03;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay
APPUYÉ par le conseiller Michel Martel
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant, et la greffière et secrétaire-trésorière adjointe ou, en son absence, la directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer le projet d'acte de renonciation à la servitude d'égout sanitaire consentie par la Commission scolaire des Patriotes en faveur de la Municipalité sur le lot 1863 du Cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Julie, lequel est annexé à la présente résolution, ainsi que tous les documents requis pour donner effet aux présentes, et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire.

Adoptée à l'unanimité.

99-04-18

Changement de vocation conditionnel - Partie du lot 213-230 (567, rue Charbonneau) du Cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Julie

CONSIDÉRANT l'entente intitulée « Entente conditionnelle – Échange d'immeubles – Partie du lot 205-P et partie du lot 213-230 (567, rue Charbonneau) » conclue le 20 mars 2018 et la résolution 68-03-18 autorisant la signature de cette entente;

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro GR-18-03-04;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay
APPUYÉ par la conseillère France Gosselin
ET RÉSOLU

DE DÉCLARER que la partie du lot 213-230 (567, rue Charbonneau) du Cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Julie ne fera plus partie du domaine public de la Municipalité, advenant sa cession aux termes de l'entente intitulée « Entente conditionnelle – Échange d'immeubles – Partie du lot 205-P et partie du lot 213-230 (567, rue Charbonneau) » conclue entre la Municipalité de Saint-Amable et monsieur Sylvain Bénard le 20 mars 2018, étant entendu que l'immeuble continuera à faire partie du domaine public de la Municipalité s'il ne fait pas l'objet d'une telle aliénation.

Adoptée à l'unanimité.

8. INCENDIES

S.O.

9. LOISIRS CULTURELS

100-04-18

Autorisation, engagement et désignation d'une mandataire - Demande d'aide financière – Programme Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2018-2019 – Ministère de la Culture et des Communications du Québec

CONSIDÉRANT le programme d'aide financière Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2018-2019 du ministère de la Culture et des Communications du Québec;

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro LC-18-04-02;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Vicky Langevin
APPUYÉ par la conseillère France Gosselin
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la production et le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre de l'Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2018-2019 du ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC);

DE S'ENGAGER à financer le coût total du projet, à savoir un montant de 50 000 \$, y compris la portion correspondant à la subvention du MCC;

DE DÉSIGNER la directrice du Service des loisirs culturels, madame France Therrien, à titre de mandataire de la Municipalité aux fins de ce projet, y compris pour la signature, pour et au nom de la Municipalité,

d'une convention d'aide financière ou de tout autre document requis pour donner effet aux présentes.

Adoptée à l'unanimité.

101-04-18 Autorisation et désignation d'une mandataire - Rapport annuel sur l'acquisition de livres par les acheteurs institutionnels, états financiers 2017 de la bibliothèque municipale et enquête annuelle sur les bibliothèques municipales – Ministère de la Culture et des Communications du Québec

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière à transmettre au ministère de la Culture et des communications du Québec dans le cadre du programme Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2018-2019;

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro LC-18-04-02;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Martel
APPUYÉ par le conseiller Robert Gagnon
ET RÉSOLU

D'AUTORISER ET DE MANDATER la directrice du Service des loisirs culturels, madame France Therrien, en vue de transmettre le rapport annuel sur l'acquisition de livres par les acheteurs institutionnels, les états financiers 2017 de la bibliothèque municipale et l'enquête annuelle sur les bibliothèques municipales ainsi que tout document connexe au ministère de la Culture et des Communications du Québec, et de signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis pour donner effet aux présentes.

Adoptée à l'unanimité.

10. LOISIRS RÉCRÉATIFS ET COMMUNAUTAIRES

102-04-18 Autorisation de signature - Demande d'aide financière – Sous-volet 2.5 du Programme d'infrastructures Québec-municipalités – Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

CONSIDÉRANT le Programme d'infrastructures Québec-municipalités du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro LR-18-04-01;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère France Gosselin
APPUYÉ par le conseiller Mathieu Daviault
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant à signer, pour et au nom de la Municipalité, le protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 2.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (Municipalité amie des aînés), et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire.

Adoptée à l'unanimité.

103-04-18 Autorisation – Circulation de véhicules tout-terrain (VTT) – Triathlon de Saint-Amable – 27 mai 2018

CONSIDÉRANT la sixième édition du Triathlon de Saint-Amable qui aura lieu le 27 mai 2018;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la sécurité des triathlètes et la surveillance du parcours;

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro LR-18-04-02;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay
APPUYÉ par la conseillère France Gosselin
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le Club VTT Coureurs des bois, ses membres, usagers et autres adhérents, à circuler en véhicule tout-terrain dans les rues ou en bordure des rues énumérées ci-dessous, dans la mesure où cette circulation est nécessaire pour assurer la sécurité des triathlètes et la surveillance du parcours dans le cadre du Triathlon de Saint-Amable le 27 mai 2018 : Daniel Nord, Daniel Sud, Daunais, Dominique, de l'Église Nord, de l'Église Sud, Hervé Nord, Hervé Sud, Martin, Maurice, de Normandie, Rachel et Saint-Joseph.

Adoptée à l'unanimité.

104-04-18

Renouvellement – Entente concernant la gestion de la piscine extérieure de la Municipalité de Saint-Amable – Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie – Année 2018

CONSIDÉRANT la résolution 100-04-17 et l'entente concernant la gestion de la piscine extérieure de Saint-Amable conclue entre la Municipalité et le Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie le 29 mai 2017;

CONSIDÉRANT l'article 12 de cette entente qui permet le renouvellement annuel de l'entente au moyen d'un avis écrit des deux parties;

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro LR-18-04-03;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Gagnon
APPUYÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay
ET RÉSOLU

DE DONNER au Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie un avis en vue de renouveler, pour une période d'un (1) an, l'entente intitulée « Protocole d'entente - Gestion de la piscine extérieure de la Municipalité de Saint-Amable », conformément à l'article 12 de l'entente originale conclue le 29 mai 2017, étant entendu que l'entente sera renouvelée à compter de la date la plus tardive entre la date de l'avis donné par le CCSSJ et la date de l'avis donné par la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

11. SERVICES TECHNIQUES

105-04-18

Adjudication de contrat – Appel d'offres public APP-18-036-TP – Vidange des boues des étangs aérés

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public APP-18-036-TP concernant la vidange des boues aux étangs aérés;

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro TP-18-04-01;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Martel
APPUYÉ par le conseiller Robert Gagnon
ET RÉSOLU

D'ADJUGER le contrat APP-18-036-TP concernant la vidange des boues des étangs aérés, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Revolution Environmental Solutions LP (Terrapure), pour un montant total de 298 360,13 \$, toutes taxes comprises.

Adoptée à l'unanimité.

106-04-18 Autorisation de dépenses additionnelles – Contrat APP-18-036-TP - Vidange des boues des étangs aérés

CONSIDÉRANT l'adjudication du contrat APP-18-036-TP concernant la vidange des boues des étangs aérés à l'entreprise Revolution Environmental Solutions LP (Terrapure);

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro TP-18-04-01;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère France Gosselin
APPUYÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay
ET RÉSOLU

D'AUTORISER, dans le cadre du contrat APP-18-036-TP, le paiement d'une somme additionnelle maximale de 28 973,70 \$, toutes taxes comprises, à l'entreprise Revolution Environmental Solutions LP (Terrapure) portant la valeur totale du contrat à 327 333,83 \$, toutes taxes comprises.

Adoptée à l'unanimité.

107-04-18 Adjudication de contrat – Appel d'offres public APP-18-040-TP – Construction d'un trottoir sur la rue David Nord

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public APP-18-040-TP concernant la construction d'un trottoir sur la rue David Nord;

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro TP-18-04-03;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay
APPUYÉ par le conseiller Michel Martel
ET RÉSOLU

D'ADJUGER le contrat APP-18-040-TP concernant la construction d'un trottoir sur la rue David Nord, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Pavages Maska Inc., pour un montant total de 143 265,13 \$, toutes taxes comprises.

Adoptée à l'unanimité.

108-04-18 Adjudication de contrat – Appel d'offres par invitations API-18-046-TP – Travaux de scellement de fissures pour l'année 2018

CONSIDÉRANT l'appel d'offres par invitations API-18-046-TP concernant des travaux de scellement de fissures pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro TP-18-04-04;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Vicky Langevin
APPUYÉ par le conseiller Robert Gagnon
ET RÉSOLU

D'ADJUGER le contrat API-18-046-TP concernant des travaux de

scellement de fissures pour l'année 2018, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Environnement routier NRJ Inc., pour un montant total de 25 823,39 \$, toutes taxes comprises.

Adoptée à l'unanimité.

109-04-18 Autorisation de dépenses additionnelles – Contrat API-18-046-TP - Travaux de scellement de fissures pour l'année 2018

CONSIDÉRANT l'adjudication du contrat API-18-046-TP concernant des travaux de scellement de fissures pour l'année 2018 à l'entreprise Environnement routier NRJ Inc.;

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro TP-18-04-04;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay
APPUYÉ par le conseiller Robert Gagnon
ET RÉSOLU

D'AUTORISER, dans le cadre du contrat API-18-046-TP, le paiement d'une somme additionnelle maximale de 2 428,27 \$, toutes taxes comprises, à l'entreprise Environnement routier NRJ Inc., portant la valeur totale du contrat à 28 251,66 \$, toutes taxes comprises.

Adoptée à l'unanimité.

110-04-18 Autorisation de dépenses additionnelles – Contrat RP-17-044-GE - Préparation des plans et devis et surveillance des travaux d'infrastructures de raccordement d'une nouvelle école primaire

CONSIDÉRANT la résolution 195-06-17 adjugeant le contrat RP-17-044-GE concernant la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux d'infrastructures de raccordement d'une nouvelle école primaire à l'entreprise Comeau, experts-conseils;

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro TP-18-04-05;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère France Gosselin
APPUYÉ par le conseiller Michel Martel
ET RÉSOLU

D'AUTORISER, dans le cadre du contrat RP-17-044-GE, le paiement d'une somme additionnelle maximale de 3 085,00 \$, toutes taxes comprises, à l'entreprise Comeau, experts-conseils, portant la valeur totale du contrat à 24 999,24 \$, toutes taxes comprises.

Adoptée à l'unanimité.

12. TRÉSORERIE
S.O.

13. URBANISME

111-04-18 Demande de dérogation mineure numéro 2018-007-DM – 297, rue Principale (lot 219-7 du Cadastre de la Paroisse de Sainte-Julie)

CONSIDÉRANT que les personnes présentes ont été invitées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT que la demande vise l'objet suivant relativement à l'article 6.2.1.1 du Règlement de lotissement numéro 649-10 :

- permettre l'installation d'une enseigne détachée ayant une hauteur totale de 4,72 m, alors que la hauteur maximale autorisée est de 3 m (hauteur excédentaire de 1,72 m);

CONSIDÉRANT que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le terrain visé ne se situe pas dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

CONSIDÉRANT que la dérogation ne semble pas porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT qu'il n'a pas été démontré que le respect de la réglementation causerait un préjudice sérieux au requérant;

CONSIDÉRANT que le requérant a deux choix pour se conformer à la réglementation : soit conserver l'emplacement actuel (et respecter la hauteur prescrite), soit implanter l'enseigne à proximité de l'intersection, à l'extérieur du triangle de visibilité (et respecter la hauteur prescrite);

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro UR-18-04-02;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Mathieu Daviault
APPUYÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay
ET RÉSOLU

DE REFUSER la demande de dérogation mineure numéro 2018-007-DM, telle que proposée.

Adoptée à l'unanimité.

112-04-18

Demande de dérogation mineure numéro 2018-005-DM – 137, rue du Buisson (lots 215-187 et 215-425 du Cadastre de la Paroisse de Sainte-Julie)

CONSIDÉRANT que les personnes présentes ont été invitées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT que la demande vise l'objet suivant relativement à l'article 159 du Règlement de zonage 712-00-2013 :

- régulariser la présence d'une porte en cour avant secondaire servant à accéder à un logement accessoire, alors que l'accès au logement accessoire doit se faire par une entrée distincte donnant sur une cour latérale ou arrière;

CONSIDÉRANT que la demande a fait l'objet d'une demande de permis;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le terrain visé ne se situe pas dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

CONSIDÉRANT qu'un préjudice sérieux pourrait être causé au requérant si la dérogation était refusée;

CONSIDÉRANT que la dérogation ne semble pas porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que, de l'avis du requérant, l'entrée a été prévue lors de la construction du bâtiment en 2008 et elle était conforme à la réglementation;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro UR-18-04-01;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Gagnon
APPUYÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure numéro 2018-005-DM, telle que proposée.

Adoptée à l'unanimité.

113-04-18 Demande de dérogation mineure numéro 2018-008-DM – 540, rue Principale (lot 213-481 du Cadastre de la Paroisse de Sainte-Julie)

CONSIDÉRANT que les personnes présentes ont été invitées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT que la demande vise les objets suivants relativement aux articles 70 et 210 du Règlement de zonage 712-00-2013 :

- régulariser la largeur de l'accès à la rue de 10,78 m, alors que la largeur maximale autorisée est de 10 m (largeur excédentaire de 0,78 m);
- régulariser la distance de 1,89 m entre l'emprise de la rue et l'espace de stationnement, alors que la distance minimale requise est de 3 m (distance insuffisante de 1,11 m);

CONSIDÉRANT que les travaux ont fait l'objet d'un permis de construction et semblent avoir été exécutés de bonne foi;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le terrain visé ne se situe pas dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

CONSIDÉRANT qu'un préjudice sérieux pourrait être causé au requérant si la dérogation était refusée;

CONSIDÉRANT que la dérogation ne semble pas porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT les exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports relatives aux entrées charretières;

CONSIDÉRANT les contraintes liées aux manœuvres véhiculaires des voies de commande à l'auto qui rendent difficile l'aménagement d'un îlot aménagé.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro UR-18-04-03;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Gagnon
APPUYÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure numéro 2018-008-DM, telle que proposée.

Adoptée à l'unanimité.

114-04-18

Demande de dérogation mineure numéro 2018-009-DM – Lot 213-P du Cadastre de la Paroisse de Sainte-Julie (intersection des rues Rémi et Charbonneau)

CONSIDÉRANT que les personnes présentes ont été invitées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT que la demande vise les objets suivants relativement aux articles 47, 62, 63, 71, 259 et l'annexe 3 du Règlement de zonage 712-00-2013 :

- permettre une largeur d'allée de circulation à double sens de 5,39 m, alors que la largeur minimale requise est de 6 m (largeur insuffisante de 0,61 m);
- permettre l'aménagement d'un espace de stationnement à une distance de 1,06 m de l'emprise de rue alors que la distance minimale requise est de 3 m (distance insuffisante de 1,94 m);
- permettre une distance de 0 m entre la limite latérale de terrain et l'aire de stationnement (allée de circulation), alors que la distance minimale requise est de 1 m (distance insuffisante de 1 m);
- permettre l'implantation du bâtiment principal à une distance de 6 m de la ligne latérale, alors que la marge latérale minimale requise est de 11,42 m, selon la hauteur du bâtiment projeté (distance insuffisante de 5,42 m);

CONSIDÉRANT que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le terrain visé ne se situe pas dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

CONSIDÉRANT qu'un préjudice sérieux pourrait être causé au requérant si la dérogation était refusée;

CONSIDÉRANT que la dérogation ne semble pas porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro UR-18-04-04;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Gagnon
APPUYÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure numéro 2018-009-DM, telle que proposée.

Adoptée à l'unanimité.

115-04-18

Demande numéro 2018-001-PIIA concernant la modification d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale – Construction d'un bâtiment commercial au 540, rue Principale (lot 213-481 du Cadastre de la paroisse de Sainte-Julie)

CONSIDÉRANT la résolution 27-01-16 approuvant le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour la construction d'un bâtiment commercial au 540, rue Principale;

CONSIDÉRANT que le requérant souhaite permettre que l'accès véhiculaire de la rue Principale ait une largeur de 10,78 m et que l'îlot de verdure adjacent à l'allée d'accès du service au volant ne soit pas aménagé;

CONSIDÉRANT le chapitre 5 (articles 18 à 21) du Règlement 704-00-2012 relatif aux PIIA;

CONSIDÉRANT que les travaux proposés satisfont essentiellement aux critères et objectifs du Règlement 704-00-2012 relatif aux PIIA;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des autres exigences prévues à la résolution 27-01-16 ont été respectées;

CONSIDÉRANT le permis émis le 28 juin 2016 par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports, exigeant une largeur d'au plus 11 mètres pour l'accès situé sur la rue Principale;

CONSIDÉRANT les contraintes reliées aux manœuvres véhiculaires des voies de commande à l'auto qui rendent difficile l'aménagement d'un îlot aménagé.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro UR-18-04-05;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Mathieu Daviault
APPUYÉ par la conseillère France Gosselin
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER, telle que proposée, la demande numéro 2018-001-PIIA visant la propriété située au 540, rue Principale en vue de modifier le plan d'implantation et d'intégration architecturale approuvé par la résolution 27-01-16, de façon à permettre que l'accès véhiculaire de la rue Principale ait une largeur de 10,78 m et que l'îlot de verdure adjacent à l'allée d'accès du service au volant ne soit pas aménagé, le tout conformément au plan de propriété portant le numéro de minute 3821 et le numéro de dossier 2560, produit par Marcel Pineault, arpenteur-géomètre, en date du 14 février 2018.

Adoptée à l'unanimité.

116-04-18

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2018-002-PIIA – Construction d'un bâtiment

industriel – Lot 213-P du Cadastre de la Paroisse de Sainte-Julie (intersection des rues Rémi et Charbonneau)

CONSIDÉRANT que le requérant souhaite construire un bâtiment industriel sur le lot 213-P du Cadastre de la Paroisse de Sainte-Julie, un lot vacant situé à l'intersection des rues Rémi et Charbonneau;

CONSIDÉRANT le chapitre 5 (articles 18 à 21) du Règlement 704-00-2012 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT que les travaux proposés satisfont essentiellement aux critères et objectifs du Règlement 704-00-2012 relatif aux PIIA;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro UR-18-04-06;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère France Gosselin
APPUYÉ par le conseiller Michel Martel
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER, telle que proposée, la demande numéro 2018-002-PIIA en vue de permettre la construction d'un bâtiment industriel sur le lot 213-P du Cadastre de la Paroisse de Sainte-Julie, un lot vacant situé à l'intersection des rues Rémi et Charbonneau, le tout conformément au plan portant le numéro 17 131, produit par Yvon Charlebois, technologue, en date du 25 août 2017.

Adoptée à l'unanimité.

14. COURRIER REÇU

Courrier reçu

a) *MRC de Marguerite-d'Youville*

- Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 8 février 2018;
- Règlement 208-2 modifiant le Règlement 208 régissant les parties du budget de la MRC régionale de comté et établissant les quotes-parts;
- Règlement 214 régissant la gestion des matières résiduelles

15. POINTS D'INFORMATION ET PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire annonce le début de la période de questions.

Un résident se plaint de la nouvelle procédure de vidange des fosses septiques mise en place par la MRC de Marguerite-d'Youville.

- Monsieur le maire explique au résident que cette exigence découle d'un règlement provincial. Madame la directrice générale lui donne des renseignements supplémentaires sur les règles applicables et sur la procédure.

Un résident s'enquiert de l'aménagement prévu pour le trottoir en bordure de la rue David Nord.

- Le maire lui fournit des renseignements à ce sujet.

Un résident se plaint des vibrations et du bruit causés par l'exploitation d'une carrière. De plus, il s'enquiert des règles relatives au creusage de fondations pour les maisons mobiles et aux installations septiques.

- Monsieur le maire mentionne que sa plainte sera prise en considération et transmise à qui de droit. En outre, il lui fournit des renseignements relativement aux installations septiques et il le renseigne sur les règles concernant les fondations, en précisant les motifs sous-jacents aux règles en vigueur.

Un résident réclame des précisions sur les règles applicables aux maisons mobiles relativement au creusage de fondations ainsi qu'à leur agrandissement et remplacement.

- Monsieur le maire et madame la directrice générale lui fournissent les renseignements demandés.

Un résident demande quels sont les critères pour qu'une maison rénovée ne soit pas considérée comme une maison mobile.

- Monsieur le maire lui recommande de consulter le Service d'urbanisme à cet égard.

Un résident s'enquiert de la possibilité d'effectuer divers aménagements dans sa maison mobile.

- Monsieur le maire et madame la directrice générale lui recommandent de consulter le Service d'urbanisme et le Service incendie à cet égard.

Un résident demande des précisions sur l'entente concernant la gestion de la piscine extérieure, dont il est question au point 10.3, sur la présence de marques de peinture sur la rue Principale, sur les règles de vidange des fosses septiques, sur les procédures de raccordement aux égouts, sur les critères de densification de la Communauté métropolitaine de Montréal, sur le contrat de vidange des boues, dont il est question aux points 11.1 et 11.2, et sur le scellement de fissures.

- Monsieur le maire, madame la directrice générale et messieurs les conseillers Michel Martel et Mathieu Daviault lui fournissent toutes les précisions demandées.

Un résident aimerait obtenir plus de détails sur les soumissions reçues dans le cadre du processus d'adjudication des contrats, sur l'entente concernant la gestion de la piscine intérieure conclue avec le Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie ainsi que sur la circulation des véhicules tout-terrain dans la Municipalité.

- Madame la directrice générale et messieurs les conseillers Mathieu Daviault et Robert Gagnon lui fournissent les renseignements demandés.

Un résident évoque diverses problématiques : vitesse excessive sur la rue Hervé, bruit causé par les freins moteurs des camions, mauvais état de la rue Principale, déversement d'eaux usées de fosses septiques dans le réseau pluvial.

- Madame la conseillère Vicky Langevin et monsieur le maire lui mentionnent qu'un suivi sera fait relativement aux problématiques soulevées.

Un résident s'enquiert des possibilités d'exonération de taxes foncières pour les résidences intergénérationnelles.

- Monsieur le maire mentionne qu'un suivi sera fait à cet égard.

Un résident se plaint des problèmes de circulation sur la rue Principale.

- Monsieur le maire souligne que ces problématiques seront prises en compte dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Principale.

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

117-04-18

Levée de la séance ordinaire

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay
APPUYÉ par le conseiller Michel Martel
ET RÉSOLU

DE LEVER la séance à 21 h 37.

Adoptée à l'unanimité.

Je, Stéphane Williams, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.